



Négociations pour les personnels soignants : Les fonctionnaires territoriaux sont eux aussi concernés !!

Dans le cadre de la « négociation » engagée dans la Fonction Publique Hospitalière intitulée « Ségur de la santé », la fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière a déposé un préavis de grève pour le 30 juin prochain qui couvre nos deux versants de la fonction publique.

En effet, dès le 20 mai 2020, nous avons demandé au secrétaire d'Etat à la fonction publique que les fonctionnaires territoriaux puissent bénéficier des **éventuelles avancées** qui pourraient ressortir des discussions en cours. À ce jour, rien n'a changé !

Que le gouvernement n'envisage une revalorisation uniquement pour nos collègues du secteur de la FPH en occultant ceux de la FPT, est un véritable scandale !

Dans les EHPAD, les services d'aides à domicile, les services sociaux, les agents ont répondu présent durant toute la période du confinement, au-delà de leurs obligations de service, conscients de leur rôle et de celui du service public en cette période difficile.

Aujourd'hui, faire comme s'ils ne méritaient pas la reconnaissance de cet engagement et des risques pris, pour leur santé et celle de leurs proches est intolérable.

A métier similaire, revalorisation identique !

C'est pourquoi, la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière revendique immédiatement pour tous les agents de la Fonction Publique Territoriale qui exercent dans les secteurs concernés :

- ✚ La revalorisation des salaires de tous ces personnels à hauteur de 300 € est une juste reconnaissance des qualifications de ces personnels ;
- ✚ Le versement de la prime exceptionnelle de 1.500 € pour tous sans éléments discriminatoires ;
- ✚ La reconnaissance en maladie professionnelle des agents touchés par la Covid 19 ;
- ✚ Le renforcement des moyens financiers alloués aux établissements, seul moyen permettant de garantir l'égalité de traitement des usagers sur le territoire, et l'accomplissement des engagements qui pourront être pris pour les personnels.

C'est pourquoi, **le 30 juin**, nous appelons tous les agents territoriaux des secteurs sociaux et médico-sociaux à se mobiliser avec nos syndicats FO afin d'obtenir satisfaction aux légitimes revendications de nos collègues de ces deux filières.